

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 septembre 2024**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le dix septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N°6e**

**Etaient présents** : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentées** : Mme Ayse TARI par Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX

**Etaient absents** : M. Yvon DELCHET, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Grégory HUGUE, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h44.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Demande de subvention au Département, au titre de l'année 2025, pour la réfection des escaliers Lamartine-Chivallier 2**

Monsieur le Maire expose :

Les escaliers sont un des éléments caractéristiques de l'identité patrimoniale de la Ville de Tulle. Un recensement a été réalisé : 116 escaliers soit 6 106 marches arpentent la Ville.

Certains doivent faire l'objet d'une réfection et c'est notamment le cas de l'escalier Lamartine-Chivallier 2.

Les marches en place vont être évacuées et de nouvelles en béton vont être installées.

Calendrier prévisionnel des travaux de l'escalier Lamartine-Chivallier 2 : 2eme trimestre 2025

Le montant total des travaux s'élève à 41 000 € HT.

## Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1 - Approuve** le projet relatif à la réfection des escaliers Lamartine /Chivallier 2 dont le montant total s'élève à 41 000 € HT.
- 2 - Décide** la réalisation de ce projet.
- 3 - Approuve** le plan de financement afférent.
- 4 - Sollicite**, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Département aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.
- 5 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.
- 6 - La présente délibération** peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Clément VERGNE', written over a horizontal line.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 11 SEP. 2024

Date et ref de l'accusé de réception : 11 SEP. 2024

DGE-10092024



## Réfection des escaliers

Dossier de demande de subvention

Vu,  
Le Maire,  
Bernard COMBES



Transmis au contrôle de Légalité le : **11 SEP. 2024**  
et Réf. de l'accusé de réception : **11 SEP. 2024**

DGE\_10092024

## Notice explicative

### Réfection des escaliers de la Ville de Tulle

Les escaliers sont un des éléments caractéristiques de l'identité patrimoniale de la Ville de Tulle. Un recensement a été réalisé : 116 escaliers soit 6106 marches arpentent la Ville.

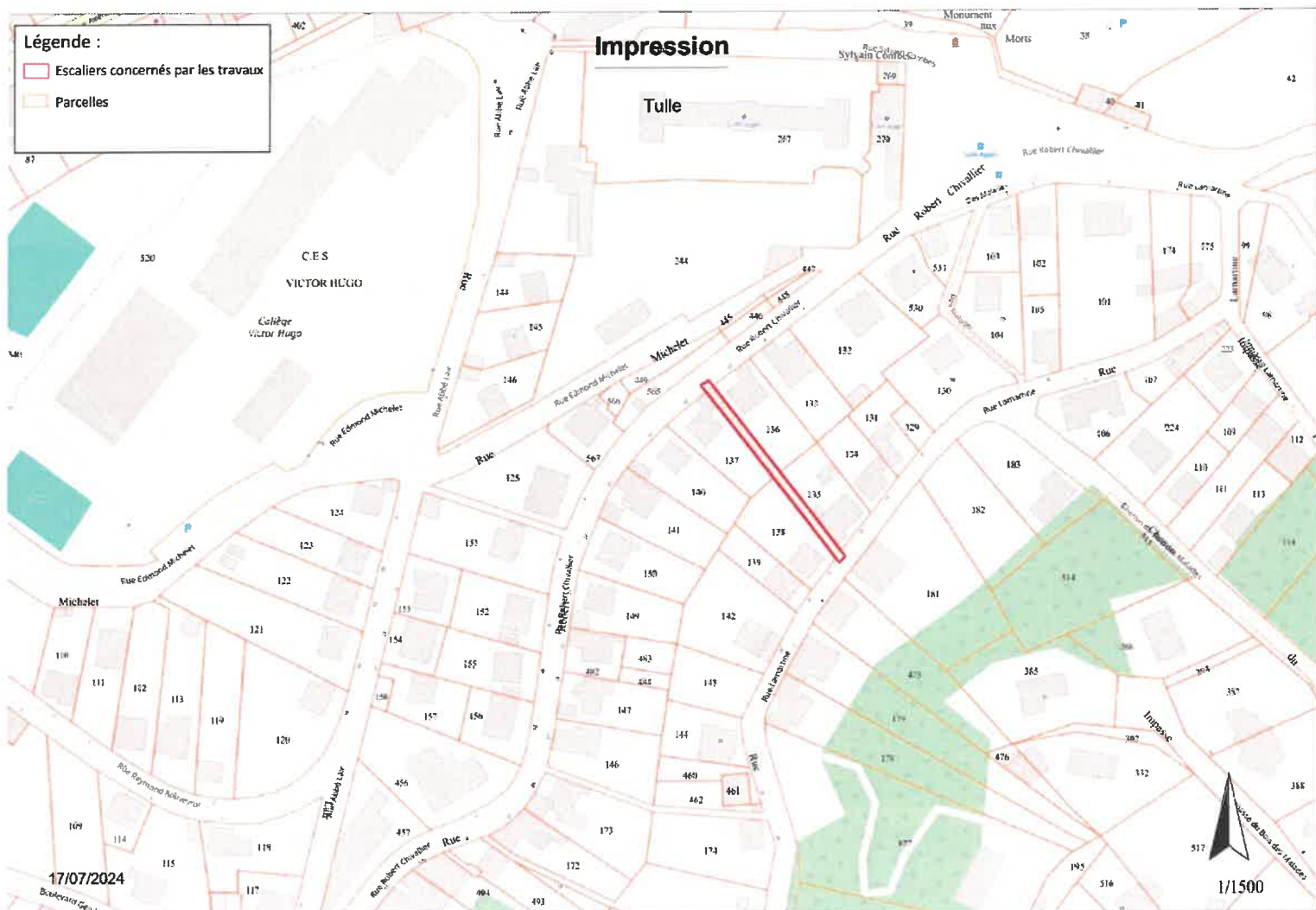
Certains doivent faire l'objet d'une réfection. C'est le cas de l'escalier **Lamartine-Chivallier 2**

Les marches en place vont être évacuées et de nouvelles en béton vont être installées.

Coût de l'escalier **Lamartine-Chivallier 2** : 41 000 € HT

Calendrier prévisionnel des travaux de l'escalier **Lamartine-Chivallier 2** : 2eme trimestre 2025 (Avril 2025 sur 2 mois)

#### Plan de repérage :





A Tulle, le 11 SEP. 2024

## Plan de financement

### Réfection des escaliers

Partenaires	Financement	%
Département	10 250.00 €	25.00%
Part Ville	30 750.00 €	75.00%
Total HT	41 000.00 €	100.00%

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 11 SEP. 2024

## **ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX**

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux de réfection des escaliers pour lesquels je sollicite le soutien financier du Département, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 11 SEP. 2024

## ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que les escaliers, concernés par les travaux de réfection pour lesquels la Ville sollicite une subvention auprès du Département, sont propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,  
Bernard COMBES.

